ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CAF

Question écrite n° 96036

Texte de la question

Mme Gisèle Biémouret attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les conditions d'application du plan Agir porté par la caisse d'allocations familiales (CAF). Dans la poursuite de son appui aux personnes vivant dans la précarité, la CAF a lancé le plan Agir consistant à allouer un revenu minimum aux jeunes de moins 25 ans se trouvant au chômage. Toutefois, ce plan d'action connaît un démarrage plutôt chaotique. Sur les 160 000 jeunes prévus, seuls 2 % (soit 3 400 jeunes âgés de 18 à 24 ans) ont pu bénéficier de cette aide financière. Les jeunes de moins de 25 ans ne peuvent bénéficier du RSA jeune qu'à condition d'avoir déjà effectué une activité professionnelle durant les deux ou trois années qui précèdent leurs demandes. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : Mme Gisèle Biémouret
Circonscription : Gers (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 96036
Rubrique : Prestations familiales
Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13479
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)